

## **Taxe Tobin à l'Ecofin : l'heure des choix.**

Les 22 et 23 septembre prochain à Liège, un Conseil des ministres de l'Union européenne aura à débattre pour la première fois de la proposition d'une taxe de type « Tobin » appliquée aux transactions financières internationales sur le marché des changes, marché le plus spéculatif du monde. Une taxe pour freiner la spéculation monétaire qui peut déstabiliser l'économie de pays entiers en une seule séance boursière ; une taxe qui pourrait rapporter, selon son taux et les estimations, de 50 à 250 milliards de dollars par an, soit plus que le total actuel de l'aide publique au développement des pays industrialisés. L'inscription de ce débat à l'ordre du jour de l'Ecofin de Liège (Conseil des ministres de l'Economie et des Finances) est déjà une victoire en soi pour le formidable mouvement qui, en quelques années, a fait de la proposition du Prix Nobel James Tobin une mesure emblématique de la volonté de reconquérir les espaces confisqué à la démocratie par la finance et de l'aspiration à une redistribution des richesses mondiales.

Mais, que décideront les quinze ministres des finances dans le huis clos de leur rencontre, quelles positions défendront-ils vraiment ? De quel mandat seront-ils porteurs ? Choisira-t-on d'enliser la proposition en l'envoyant au FMI ou encore de se cacher, par un commode partage des rôles, derrière ceux des gouvernements qui ont d'ores et déjà annoncé qu'ils s'y opposeraient ? Que feront les représentants des chefs de gouvernement qui se sont déclarés favorables au principe de la taxe ? Que proposeront-ils concrètement pour la faire avancer ? Autant de questions que se posent des citoyens mais aussi des parlementaires après les déclarations et prises de position qui se sont succédées en tous sens sur la taxe Tobin au cours des dernières semaines. Nous pensons que personne n'aurait à gagner à un jeu de faux semblants avec les opinions publiques. Les citoyens ont le droit de savoir qui défend quoi au sein des instances européennes. Et les responsables le devoir de rendre compte sincèrement de leur position. Car telle est la noblesse du débat en démocratie.

On nous dit qu'une telle taxe est impossible ? Mais des taxes sont déjà perçues sur de nombreux marchés financiers dans le monde, en particulier sur les « marchés action », à Singapour : 0,2% ; Hong Kong : 0,4% ; aux Etats-Unis : 0,0034% ; ou encore en France : 0,6% à 0,3 %<sup>1</sup>. Celles ci ne sont pas contestées parce qu'elles n'ont pas de caractère fiscal et financent le fonctionnement des bourses. Les opérateurs préfèrent le moins de taxes ou pas de taxes, mais le marché est bien obligé de vivre avec celles qui existent.

On nous dit que le marché se déplacera vers des centres off-shores, des paradis fiscaux. Mais les raisons d'utiliser les grandes places financières pour des opérations de change tiennent à des critères de sécurité, de structure et d'interconnexion du marché. Les centres off-shores ne peuvent se substituer aux grandes bourses et aux chambres de compensation. Par ailleurs, tous les mouvements internationaux de capitaux sont traçables (ce qui permet aux organismes de contrôle boursier de mener leurs enquêtes). Les transactions en provenance ou à destination d'un centre offshore depuis un organisme financier officiel pourraient être surtaxées si les Etats le décidaient.

On nous dit que même si la taxe réduit le volume des transactions et freine la spéculation en renchérissant les opérations d'achats et de reventes incessantes sans lien avec le commerce ou les investissements, son niveau sera trop faible pour être dissuasif en cas d'attaques massives contre une monnaie. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'examen des variantes et

---

<sup>1</sup> Dean Baker, Co-Directeur – Centre for Economy and Policy Research – Washington, avril 2000 - site web: [www.cepr.net](http://www.cepr.net)

des mesures d'accompagnement comme celle du Professeur Spahn, ancien consultant du FMI, déjà auditionné par plusieurs de nos assemblées et qui propose une taxe à deux niveaux. Le premier, celui de la taxe Tobin classique, très bas, aurait une fonction fiscale et redistributive, tandis que le second niveau, déclenché lorsque le cours d'une monnaie sortirait d'une bande de fluctuation (type serpent monétaire) serait très élevé (de 40 ou 50 %) et gèlerait les opérations de revente de la monnaie attaquée. Un coupe circuit évitant l'effondrement d'une monnaie en une séance de panique.

En fait, l'argument principal utilisé dans le débat public par les adversaires de la taxe Tobin, en particulier par le plus prestigieux d'entre eux, l'autre Prix Nobel Robert Mundell, est que la taxe risquerait de trop freiner les mouvements de capitaux. Critique en forme d'hommage qui va au cœur du débat. Les partisans de la taxe Tobin pensent, c'est vrai, que la libre circulation totale des capitaux et le libre jeu de la spéculation ont bien plus d'effets pervers que d'avantages et ne permettent pas d'assurer la meilleure allocation des ressources pour un développement économique équilibré à l'échelle internationale.

Mais nous dit-on encore, James Tobin lui même vient de déclarer qu'il pensait que sa taxe ne verrait pas le jour. En effet, non pas qu'il estimerait qu'elle est devenue inutile, mais en raison selon lui de l'opposition de trop nombreux ministres des finances. Chacun est ainsi renvoyé à ses responsabilités. Montrons au génial disciple de Keynes qu'il a sous-estimé la force de contagion de son idée. Et qu'il n'y a pas de fatalité. L'histoire est jalonnée de ces mesures de progrès dont on disait qu'elles ne verraient jamais le jour parce qu'elles désavantageraient trop les pays qui les adopteraient en premier. L'impôt sur le revenu, les congés payés, la sécurité sociale, pour ne citer que ces exemples, auraient pu attendre longtemps s'il avait fallu s'assurer l'unanimité internationale avant de les mettre en oeuvre. Il a bien fallu que quelques uns commencent. La création d'une taxe de type Tobin, elle aussi, relève de choix politiques.

C'est pourquoi, les gouvernements ne peuvent se contenter d'un discours ambigu consistant à saluer le principe tout en renvoyant son application aux calendes grecques, au nom des contraintes internationales. Les 15 doivent l'inscrire à l'ordre du jour des priorités européennes. 50 % des transactions de change dans le monde sont opérées sur des places financières situées au sein de l'Union européenne qui représente une masse critique en terme de marché. L'Europe doit prendre l'initiative de devenir la première zone Tobin. L'écho d'une telle décision porterait loin au-delà de nos frontières et le débat s'en trouverait totalement changé dans les autres pays.

Voilà pourquoi, nous demandons aux gouvernements qui se sont déclarés favorables à son principe de porter cette proposition avec détermination lors du conseil ECOFIN de Liège. Aux autres gouvernements, nous demandons de reconsidérer leur position et de réaliser que, pour ne pas déplaire aux marchés, ils sont en train de s'isoler d'un nombre toujours plus grand de citoyens, d'élus, de responsables gouvernementaux en Europe et à l'échelle internationale. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples au cours des derniers mois, que la Vice-Premier ministre de Suède Lena Hjelm-Wallen, le ministre des affaires étrangères de Finlande Erkki Tuomioja, le Premier ministre Indien Atal Behari Vajpayee, le Président du Brésil Enrique Cardoso ont exprimé publiquement leur soutien à la taxe Tobin. Lionel Jospin et Gerhard Schroeder ont, de leur côté, déclaré leur intérêt ou leur sympathie. Un Appel mondial de parlementaires lancé avec des députés d'Europe et des membres du Congrès des Etats-Unis a reçu le soutien de plus de 690 parlementaires du monde entier (<http://tobintaxcall.free.fr>). Le Parlement du Canada a adopté très majoritairement en 1999 un rapport en faveur de l'instauration de la taxe, fixant son taux à 0% tant qu'elle n'est pas créée dans d'autres pays.

Qu'est ce qui empêche l'Europe et chacun des Etats membres de faire de même puis d'établir ensuite le niveau le plus approprié avec les autres pays ayant adopté le principe ?

Bien sûr, la taxe Tobin ne réglera pas tous les désordres financiers du monde. Mais, quand plus que jamais il nous faut bâtir un monde plus sûr et plus juste, elle se justifie davantage encore, de même que les mesures qui doivent l'accompagner comme la lutte contre les paradis fiscaux et les circuits de blanchiment de l'argent du crime, de la drogue et du terrorisme.

Ni mesure magique, ni remède miracle aux maux de la planète, la taxe Tobin est une proposition concrète pour commencer à agir contre la domination financière et pour redistribuer les richesses. Elle pourrait donner naissance aux premiers « fonds de cohésion mondiaux », signe d'une autre mondialisation. Quand la Communauté européenne a accueilli en son sein des pays moins riches, elle a soutenu les régions retardataires, leurs infrastructures, leurs réseaux de transport, la reconversion des sites et la formation des jeunes grâce aux fonds structurels européens. La communauté internationale ne peut demander aux pays en développement de s'ouvrir à la compétition mondiale sans leur donner les moyens de former leurs jeunes, de soigner les malades, d'électrifier les quartiers, de développer les réseaux d'eau... Aujourd'hui, beaucoup de pays en développement remboursent chaque année à des organismes financiers du Nord, au titre de la dette, des montants plus importants que ceux qu'ils reçoivent de l'aide publique au développement ! Et celle-ci, loin de l'objectif fixé de 0,7 % du PIB des pays riches, est tombée à 0,22 %. Pas de mondialisation sans redistribution. C'est une question de justice mondiale et ce principe devrait être premier pour l'Europe aujourd'hui.

Messieurs les ministres, l'occasion vous est donnée par la Présidence Belge de passer des déclarations d'intention aux actes. Alors, les 22 et 23 septembre nos regards seront tournés vers vous.

### **Signataires:**

**Harlem Désir (France) et Glyn Ford (Royaume-Uni), Président et Secrétaire de l'intergroupe "Taxation du capital, Fiscalité, Mondialisation" du Parlement européen**

### **Députés européens:**

**Danielle Auroi (France) ; Pierre Jonckheer (Belgique) ; Hans-Peter Martin (Autriche) ; Reino Paasilinna (France) ; Francis Wurtz (France) ; William Abitbol (France) ; Carlos Carnero Gonzalez (Espagne) ; Proinsias De Rossa (Irlande) ; Giorgios Katiforis (Grèce) ; Francisca Sauquillo Perez del Arco (Espagne) ; Anne Van Lancker (Belgique) ; Olga Zrihen (Belgique) ; Alexandros Baltas (Grèce) ; Hans Udo Bullmann (Allemagne) ; Marie-Arlette Carlotti (France) ; Paulo Casaca (Portugal) ; Jean-Maurice Dehousse (Belgique) ; Olivier Duhamel (France) ; Anne Ferreira (France) ; Pernille Frahm (Danemark) ; Evelyne Gebhardt (Allemagne) ; Ioannis Koukiadis (Grèce) ; Alain Krivine (France) ; Erik Meijer (Pays Bas) ; Luisa Morgantini (Italie) ; Béatrice Patrie (France) ; Claude Turmes (Luxembourg) ; Roselyne Vachetta (France) ; Max van den Berg (Pays Bas) ; Ieke Van Den Burg (Pays Bas) ; Carlos Westendorp y Cabeza (Espagne)**

### **Députés nationaux:**

**Harry Barnes (Royaume Uni) ; François Bausch (Luxembourg) ; Julien Dray (France) ; Yann Galut (France) ; Jean-Claude Lefort (France) ; Andrea Nahles (Allemagne) ; Vincent Peillon (France) ; Detlev Von Larcher (Allemagne) ; Dirk van der Maelen (Belgique)**